

Parait chaque mois  
Abonnement annuel:  
160 francs suisses  
Fascicule mensuel:  
20 francs suisses

107<sup>e</sup> année – N<sup>o</sup> 5  
Mai 1994

# Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

<b>NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR</b>	
Convention de Berne. Nouveau membre de l'Union de Berne: République-Unie de Tanzanie	123
Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles. Adhésion : Pérou .....	123
<b>ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR</b>	
Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. Sixième session (Genève, 21-25 février 1994) .....	124
Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. Deuxième partie (Genève, 23-25 février 1994) .....	125
<b>ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT</b>	
Afrique .....	125
Amérique latine et Caraïbes .....	126
Asie et Pacifique .....	126
Pays arabes .....	127
<b>ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ</b>	
AUTRES CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR .....	128
NOUVELLES DIVERSES .....	129
<b>CALENDRIER DES RÉUNIONS</b> .....	130

*(Suite du sommaire au verso)*

## OMPI 1994

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS****(ENCART)**

Note de l'éditeur

**LOIS RÉGIONALES****Communautés européennes**

Directive (CEE) n° 93/83 du Conseil du 27 septembre 1993 relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble . . . . .	Texte 2-01
Directive (CEE) n° 93/98 du Conseil du 29 octobre 1993 relative à l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins . . . . .	Texte 3-01

## Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

### Convention de Berne

#### Nouveau membre de l'Union de Berne

#### RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a déposé, le 25 avril 1994, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979, avec la déclaration selon laquelle la République-Unie de Tanzanie invoque le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe de ladite convention.

Ledit instrument d'adhésion contient également la déclaration suivante : «En application de l'article 33.2) de ladite convention ainsi révisée, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie déclare que la République-Unie de Tanzanie ne se considère pas liée par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de cette convention.» (Traduction)

La République-Unie de Tanzanie n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), fondée par la Convention de Berne.

La Convention de Berne, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979, entrera en vigueur, à l'égard de la République-Unie de Tanzanie, le 25 juillet 1994. Dès cette date, la République-Unie de Tanzanie deviendra membre de l'Union de Berne.

La République-Unie de Tanzanie est rangée dans la classe *Ster* aux fins de la détermination de sa contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

*Notification Berne n° 156, du 25 avril 1994.*

### Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles

#### Adhésion

#### PÉROU

Le Gouvernement du Pérou a déposé, le 27 avril 1994, son instrument d'adhésion au Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles, adopté à Genève le 18 avril 1989.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard du Pérou, le 27 juillet 1994.

*Notification IRAW n° 16, du 27 avril 1994.*

## Activités normatives de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

### Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

#### Sixième session

(Genève, 21-25 février 1994)

Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a tenu sa sixième session, à Genève, du 21 au 25 février 1994<sup>1</sup>.

Les 68 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après ont participé à la session en qualité de membres : Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Communauté européenne.

Des représentants de trois organisations intergouvernementales (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation européenne des brevets (OEB)) et de deux organisations non gouvernementales (Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association littéraire et artistique internationale (ALAI)) ont participé à la session en qualité d'observateurs<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir la note sur la cinquième session dans *Le Droit d'auteur*, 1993, p. 125.

<sup>2</sup> La liste complète des participants peut être obtenue, sur demande, auprès du Bureau international.

Le comité a examiné les dispositions du Projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (document SD/CE/VI/2) et du Projet de règlement d'exécution du traité (document SD/CE/VI/3)<sup>3</sup>. Le projet de traité prévoit un système de règlement des différends comprenant le recours à des consultations et la mise en oeuvre d'une procédure devant un groupe spécial. Il prévoit aussi une procédure facultative de soumission des différends aux bons offices, à la conciliation ou à la médiation, ou encore à l'arbitrage. Le comité a aussi examiné une proposition présentée par la délégation des Communautés européennes concernant le statut des organisations régionales d'intégration économique et des organisations intergouvernementales dans le cadre du traité, ainsi qu'une proposition présentée par le Gouvernement des Pays-Bas concernant la soumission obligatoire des différends soit à l'arbitrage, soit à la Cour internationale de Justice.

Compte tenu du fait qu'un certain nombre de points abordés dans le projet de traité et dans le projet de règlement d'exécution requièrent un complément d'examen, en particulier la question des relations entre le système de règlement des différends qu'établirait le traité envisagé et d'autres systèmes de règlement des différends, y compris celui qui doit être mis en place à la suite des négociations de l'Uruguay Round du GATT, le comité a été d'avis qu'une autre session du comité d'experts devra être convoquée.

<sup>3</sup> Pour les textes du projet de traité et du projet de règlement d'exécution du traité, voir *Le Droit d'auteur*, 1994, p. 76 et 99, respectivement.

**Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique  
pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends  
entre Etats en matière de propriété intellectuelle**

Deuxième partie

(Genève, 23-25 février 1994)

La deuxième partie de la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle s'est tenue à Genève, du 23 au 25 février 1994<sup>4</sup>. Les Etats qui étaient représentés au comité d'experts l'étaient aussi à la session<sup>5</sup>, à l'exception de l'Arménie, du

<sup>4</sup> Voir la note sur la première partie de la réunion préparatoire dans *Le Droit d'auteur*, 1993, p. 145.

<sup>5</sup> Voir la note 2.

Bélarus et de la Pologne. Des représentants de l'OAPI, de la Communauté européenne et de l'OEB ont participé à la session en qualité d'observateurs.

La réunion préparatoire a examiné et approuvé les dispositions du projet de texte du règlement intérieur proposé de la conférence diplomatique (document SD/PM/4) qui n'avaient pas été adoptées lors de la première partie de sa session et a approuvé dans son ensemble le texte du règlement intérieur proposé.

**Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur  
spécialement conçues pour les pays en développement**

**Afrique**

**Cours de formation, séminaires et réunions**

*Cours national de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Guinée).* Ce cours de formation, tenu à Conakry du 31 janvier au 4 février 1994, a été organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère guinéen de la jeunesse, de la culture, des arts et des sports. Il a été suivi par 60 participants – fonctionnaires nationaux, juristes, fonctionnaires des douanes et de police, magistrats, auteurs et compositeurs. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Burkina Faso et de la Suisse et par un fonctionnaire de l'Organisation.

En février 1994, le même consultant suisse de l'OMPI a donné, à Kamsar, un cours spécial de formation à des fonctionnaires du Bureau guinéen du droit d'auteur.

*Organisation de l'Unité africaine (OUA).* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi la 59<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Addis-Abeba. Il s'est aussi entretenu de questions de coopération mutuelle avec le secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'OUA.

**Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration**

*Malawi.* En février 1994, un consultant suisse de l'OMPI a effectué une mission à Lilongwe pour aider les fonctionnaires de la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA) à fixer et à réviser les barèmes de redevances à négocier avec les principaux utilisateurs d'oeuvres musicales.

## Amérique latine et Caraïbes

### Cours de formation, séminaires et réunions

*Cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et leur protection dans le cadre des Conventions de Berne et de Rome (Panama).* Ce cours, organisé par l'OMPI et l'Assemblée législative du Panama, avec l'assistance de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), s'est tenu à Panama, du 21 au 28 février 1994. Il a été ouvert par le président de l'Assemblée législative du Panama. Quarante fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé du Panama, ainsi que 22 stagiaires ressortissants des pays ci-après ont suivi le cours : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela. En outre, 30 observateurs de diverses associations du droit d'auteur en Amérique latine y ont pris part. Les exposés ont été présentés par 12 consultants de l'OMPI venant d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, d'Espagne, du Mexique, du Pérou, de Suisse, d'Uruguay, du Venezuela et de la Commission européenne, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

*Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire du Venezuela (Venezuela).* Ce séminaire, organisé par l'OMPI conjointement avec le Conseil de la magistrature et l'Académie des sciences politiques et sociales du Venezuela et avec l'assistance de la SGAE, s'est tenu à Caracas, du 16 au 18 février 1994. Le président de la Cour suprême du Venezuela a assisté à la cérémonie d'ouverture. Le séminaire a été suivi par une centaine de juges et de fonctionnaires de l'ordre

judiciaire du Venezuela. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant d'Argentine, de Colombie, d'Espagne, du Pérou, deux ressortissants du Venezuela, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*El Salvador.* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à San Salvador où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de questions liées à la mise en application de la partie de la législation sur la propriété intellectuelle portant sur le droit d'auteur, au système de gestion collective du droit d'auteur, à l'adhésion éventuelle du pays à la Convention de Berne et à l'assistance de l'OMPI en ce qui concerne l'organisation éventuelle d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges salvadoriens.

*Jamaïque.* En février 1994, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Kingston pour dispenser au personnel du futur organisme de gestion collective une formation à la gestion collective et aux aspects généraux de la protection du droit d'auteur.

*Trinité-et-Tobago.* En février 1994, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour dispenser au personnel du Bureau du droit d'auteur et de l'Organisation du droit d'auteur de Trinité-et-Tobago (COTT) une formation en ce qui concerne les aspects généraux de la protection du droit d'auteur et de la mise en place d'une structure de gestion collective.

## Asie et Pacifique

### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*Bhoutan.* En février 1994, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de décret sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, un projet de statuts pour une société de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, un projet de loi sur le droit d'auteur et une note explicative y relative.

*Brunéi Darussalam.* En février 1994, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Bandar Seri Begawan, avec le ministre des affaires juridiques et d'autres fonctionnaires nationaux au sujet de la poursuite de la coopération entre le Brunéi Darussalam et l'OMPI, et plus particulièrement de l'adhésion éventuelle du pays à divers traités administrés par l'Organisation. L'un des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du Royaume-Uni ont eu aussi des entretiens avec des fonctionnaires nationaux du

Cabinet du procureur général à propos d'une éventuelle révision de la législation sur les marques. Cette dernière activité a été menée dans le cadre du programme commun Communautés européennes-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (CE-ANASE) portant sur les brevets et les marques.

*Fidji.* En février 1994, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

*Inde.* En février 1994, M. Manmohan Singh, ministre des finances, s'est rendu au siège de l'OMPI où il a été informé des activités menées par l'Organisation.

*Pakistan.* En février 1994, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'éventuelles activités de coopération pour le développement que l'OMPI pourrait mener afin de

moderniser et de renforcer le système national de la propriété intellectuelle, ainsi que de l'adhésion éventuelle du Pakistan à certains traités administrés par l'Organisation.

*République de Corée.* En février 1994, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

*Viet Nam.* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Hanoi, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'Union des associations scientifiques et techniques du Viet Nam (VUSTA) au sujet de la situation de la propriété intellectuelle dans le pays et de la poursuite de la coopération entre le Viet Nam et l'OMPI pour ce qui est de la modernisation de la législation sur les brevets.

## Pays arabes

### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*Syrie.* En février 1994, un fonctionnaire national s'est rendu à Genève pour s'entretenir avec des

fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la Syrie à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, ainsi que de la coopération entre la Syrie et l'Organisation.

## Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

### Activités nationales

*Albanie.* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant italien de l'Organisation ont eu des entretiens, à Tirana, avec des dirigeants natio-

naux et des représentants de la Société des auteurs albanais (ALBAUTOR) au sujet de la création et du fonctionnement d'un système de gestion collective dans le pays.

En février 1994 aussi, les mêmes fonctionnaire et

consultant de l'OMPI ont participé à une session de la commission spéciale créée par le Parlement pour examiner l'application de la loi sur le droit d'auteur et envisager d'éventuelles nouvelles mesures législatives.

*République tchèque.* En février 1994, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une étude portant sur différents aspects de la gestion collective du droit d'auteur.

## Autres contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine du droit d'auteur

### Contacts au niveau national

*Andorre.* En février 1994, M. Daniel Bastida Obiols, ministre de la présidence, et un conseiller ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion d'Andorre à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'Organisation, ainsi que des possibilités de coopération entre Andorre et l'OMPI.

*Turquie.* En février 1994, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre la Turquie et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

### Nations Unies

*Comité d'organisation du Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC(CO)).* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du CAC(CO), qui s'est tenue à New York.

*Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles du Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC(CCQPO)).* En février 1994, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion de ce comité consultatif, qui s'est tenue à Genève.

*Commission des techniques écologiquement rationnelles.* En février 1994, l'OMPI a été repré-

sentée, à New York, à la réunion du Groupe de travail intersessions à composition non limitée d'experts du transfert des techniques de cette commission.

*Sommet mondial pour le développement social.* En février 1994, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à New York, à la première session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir à Copenhague en 1995.

### Organisations intergouvernementales

*Commission européenne.* En février 1994, deux fonctionnaires de la Commission européenne se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'actualité et d'intérêt commun, notamment dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

*Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail sur la contrefaçon et le piratage des produits industriels, qui s'est tenue à Lyon (France).

### Autres organisations

*Association internationale des jeunes avocats (AJA).* En février 1994, un représentant de l'association a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du Centre d'arbitrage de l'Organisation.

*Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI).* En février 1994, le directeur général a eu des entretiens avec une délégation constituée de quatre représentants de l'AIPPI et conduite par M. Martin J. Lutz, secrétaire général de l'association, au sujet de diverses questions d'intérêt commun ayant trait à la propriété intellectuelle.

*Audio Engineering Society (AES).* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités du Bureau international concernant un système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes lors de la Convention annuelle de l'AES, qui s'est tenue à Amsterdam.

*Bureau nordique du droit d'auteur.* En février 1994, le directeur général du Bureau nordique du droit d'auteur s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre l'Organisation et ce bureau en matière de développement du droit d'auteur.

*Groupe Rhône-Alpes de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle*

(GRAPI). En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté les projets de l'Organisation concernant l'arbitrage et le colloque qui doit se tenir en mars 1994, lors d'une réunion sur l'arbitrage et la propriété intellectuelle convoquée par le GRAPI, à Lyon.

*Hautes études commerciales (Liège, Belgique).* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé général sur l'OMPI et ses activités à un groupe de 65 étudiants de l'école des Hautes études commerciales de Liège, qui se trouvaient à Genève pour une réunion d'information d'une durée d'une semaine sur le système des Nations Unies.

*Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM).* En février 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur l'identification des enregistrements sonores (supports) fondée sur le code d'identification de la source (code SID) et ses avantages dans la lutte contre la piraterie lors d'un séminaire organisé dans le cadre du MIDEM par la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), qui s'est tenu à Cannes (France).

## Nouvelles diverses

### Nouvelles nationales

*France.* La loi n° 94-102 du 5 février 1994 relative à la répression de la contrefaçon et modifiant certaines dispositions du code de la propriété intellectuelle est entrée en vigueur le 9 février 1994.

*Pologne.* La nouvelle loi du 23 février 1994 sur le droit d'auteur et les droits voisins est entrée en vigueur le 23 mai 1994.

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1994

**1<sup>er</sup>-3 juin (Le Louvre, Paris)**

**Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur et des droits voisins : «La propriété la plus sacrée» face aux défis du commerce et de la technologie**

Ce colloque permettra d'examiner en profondeur les problèmes actuels relatifs à la protection, à l'exercice, ainsi qu'à la mise en œuvre du droit d'auteur et des droits voisins, à la lumière, notamment, de l'incidence des nouvelles techniques, en particulier les techniques numériques, et de certaines normes internationales établies dans le cadre de négociations commerciales.

*Invitations* : les gouvernements, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

**20-23 juin (Genève)**

**Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (seizième session)**

Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (novembre 1992) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

*Invitations* : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

**26 septembre - 4 octobre (Genève)**

**Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-cinquième série de réunions)**

Certains organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.

*Invitations* : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats et certaines organisations.

**10-28 octobre (Genève)**

**Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques**

La conférence diplomatique devrait adopter un traité qui harmonisera certaines dispositions, relatives à la procédure notamment, des législations nationales et régionales sur les marques (Traité sur le droit des marques).

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs ou avec un statut spécial, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**5-9 décembre (Genève)**

**Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (quatrième session)**

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

**12-16 décembre (Genève)**

**Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (troisième session)**

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

### 1994

2-4 novembre (Genève)	<b>Comité technique</b> <i>Invitations :</i> Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
7 et 8 novembre (Genève)	<b>Comité administratif et juridique</b> <i>Invitations :</i> Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.
9 novembre (matin) (Genève)	<b>Comité consultatif (quarante-huitième session)</b> <i>Invitations :</i> Etats membres de l'UPOV.
9 novembre (après-midi) (Genève)	<b>Conseil (vingt-huitième session ordinaire)</b> <i>Invitations :</i> Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

## Autres réunions

### 1994

28 mai - 5 juin (Ostende)	Fédération internationale du commerce des semences (FIS)/Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) : Congrès mondial.
12-18 juin (Copenhague)	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.
19-24 juin (Vienne)	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.
27 et 28 juin (Genève)	Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Journées d'étude.
11-13 juillet (Ljubljana)	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle.
18-22 septembre (Washington)	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès.
22-24 septembre (Berlin)	Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC) : Congrès.

